

	<b>Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme</b>
	Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme	

**En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale**

*Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.*

*Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)*

<b>Cadre réservé à l'autorité environnementale</b>		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement

<b>1. Identification de la personne publique responsable</b>
Dénomination
Commune de Bourg-les-Valence
SIRET/SIREN
212 600 589 00015
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
36 rue des Jardins, 26500 Bourg-les-Valence Tel : 04 75 79 45 66 Mail : <a href="mailto:aurore.mermet@bourg-les-valence.fr">aurore.mermet@bourg-les-valence.fr</a>
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
Marlène MOURIER - Maire
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
Aurore MERMET – Directrice de l'aménagement urbain
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
Tel : 04 75 79 45 66 ou 06 25 39 42 89

Mail : <a href="mailto:aurore.mermet@bourg-les-valence.fr">aurore.mermet@bourg-les-valence.fr</a>
<b>2. Identification du PLU</b>
<b>2.1</b> Type de document concerné (PLU, PLU(i))
PLU
<b>2.2</b> Intitulé du document
PLU de la commune de Bourg-les-Valence
<b>2.3</b> Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
Approuvé le 13 mars 2019 <a href="https://www.bourg-les-valence.fr/cadre-de-vie/toutes-les-informations-cadre-de-vie/">https://www.bourg-les-valence.fr/cadre-de-vie/toutes-les-informations-cadre-de-vie/</a>
<b>2.4</b> Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
Commune de Bourg-les-Valence
<b>2.5</b> Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)
Toute la commune sauf les zones naturelles

<b>3. Contexte de la planification</b>
<b>3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables</b>
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
<input type="checkbox"/> Oui
Si oui, nom du document et date d'approbation :
SRADDET Auvergne Rhône-Alpes
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
<input type="checkbox"/> Oui
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
SCOT du Grand Rovaltain
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
PCAET, PPRI

<b>3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU</b>
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration
<input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale
Non concerné

Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale
25/01/2018
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? <input type="checkbox"/> Non concerné
Si oui, préciser la date de l'actualisation
Non concerné
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle
Non concerné
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale <input type="checkbox"/> Non concerné
Non concerné
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet
Non concerné

<b>4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine</b>				
<b>4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique</b>				
Modification de droit commun				
<b>4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU</b>				
4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE)				
19 581				
4.2.2 Caractéristiques spatiales				
Superficie totale (en hectares)	2020,55			
Superficie par zones	Actuellement		Après évolution	
	Superficie (en ha)	Pourcentage de la superficie du territoire	Superficie (en ha)	Pourcentage de superficie du territoire
zones U	759,72	37,59	759,72	37,59
zones 1 AU	7,35	0,36	7,35	0,36

zones 2 AU	22,28	1,1	22,28	1,1
zones A	796,69	39,45	796,69	39,45
zones N	434,51	21,5	434,51	21,5
Total	2020,55	100	2020,55	100

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PLU anticipe la réalisation de près de 840 logements minimum par renouvellement urbain et 220 en extension. Le PLU prévoit environ 6,5 hectares de surface en extension maximum afin de répondre aux objectifs de densité du SCOT, soit 35 logements/ha.

#### **4.3 Caractéristiques de la procédure**

##### 4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

Cette troisième modification de droit commun a pour objet d'apporter plusieurs évolutions aux pièces du PLU afin de favoriser le renouvellement urbain et la construction de logements tout en conservant un cadre de vie agréable. Elle permet également de mieux répondre aux enjeux de mixité sociale.

**Règlement graphique du plan de zonage :**

- extension de la zone Ub en contrepartie d'une réduction de la zone Ui route des Gamelles
- création de trois servitudes de mixité sociale
- création de deux emplacements réservés rue des Fauvettes et passage des Partisans
- régularisation du périmètre de protection de captage des Combeaux

**Règlement graphique des hauteurs :**

- augmenter la hauteur maximale sur deux secteurs de Girodet de 18 à 21 mètres
- augmenter la hauteur maximale route des Gamelles de 8 à 15 mètres
- augmenter la hauteur maximale rue des Violettes de 8 à 12 mètres

**Règlement écrit :**

- préciser les implantations en limite séparative en secteur Ub
- préciser l'aménagement des clôtures existantes en zones urbaines résidentielles
- préciser les prescriptions pour le stationnement des cycles dans toutes les zones urbaines résidentielles
- réglementer l'installation des blocs de climatisation dans les zones urbaines résidentielles
- préciser les possibilités d'extension des bâtiments à vocation d'artisanat et commerce de détail en zone Uie
- *Corriger une incohérence dans le règlement de la zone agricole concernant les changements de destination*
- *Autoriser l'extension et la modification des ouvrages déclarés d'utilité publique et liés à la servitude I3 dans le règlement de la zone agricole*

**Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) :**

- création d'une OAP n°23 sur le secteur des Gamelles
- ajustement des OAP n°17 et 18 – Evolution des OAP densité Avenue de Lyon
- ajustement de l'OAP patrimoine

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir ~~une ou des zones à l'urbanisation~~ ou de pouvoir autoriser des constructions

Oui

Si oui, préciser la localisation et la superficie

- Secteur des Gamelles

Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?

Non

Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
Non concerné
4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs
<input type="checkbox"/> Oui
Si oui, préciser la localisation et la superficie
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Secteur des Gammelles : 1,6 ha</li> <li>• Secteur Girodet Nord : 1 ha</li> </ul>
4.3.4 La procédure a pour objet :
- de créer un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Non concerné
- de déclasser un espace boisé classé <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Non concerné
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Non concerné
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Non concerné
- de créer de nouvelles protections environnementales <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Non concerné
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Non concerné
<b>4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet</b>
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
Non concerné

- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :			
Non concerné			
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité			
Non concerné			
<b>4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)</b>			
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet			
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :			
Non concerné			
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité			
Non concerné			
<b>4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur</b>			
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la <b>rubrique 3.1</b> , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document			
Non concerné			
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité			
Non concerné			
<b>4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales</b>			
<input type="checkbox"/> Non			
<b>Si oui, préciser les effets</b>			
Non concerné			

## 5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure

### 5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :

	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne		<input type="checkbox"/>	
Les dispositions de la loi littoral		<input type="checkbox"/>	

## Annexe II

Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)		<input type="checkbox"/>	
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement		<input type="checkbox"/>	
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement		<input type="checkbox"/>	
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement		<input type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement		<input type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>		Plan de prévention des risques inondations
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>		Zone à risque industriel (Markem Image)
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>		Secteurs d'information sur les sols : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La cartoucherie</li> <li>• Ancienne carrière Girard</li> <li>• Ancienne usine à gaz</li> <li>• Champagne Métaux Rhône</li> </ul>
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		<input type="checkbox"/>	
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine		<input type="checkbox"/>	

Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>		AC1 – La Cartoucherie
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>		Le long du Rhône
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input type="checkbox"/>		Corridors écologiques
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>		Type I et II
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme		<input type="checkbox"/>	
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code		<input type="checkbox"/>	
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>		
Autre protection		<input type="checkbox"/>	
<b>5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :</b>			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne		<input type="checkbox"/>	
Les dispositions de la loi littoral		<input type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement		<input type="checkbox"/>	

Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>		Périmètre de l'OAP Patrimoine, certaines zones urbaines concernées par la modification du règlement écrit.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement		<input type="checkbox"/>	
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement		<input type="checkbox"/>	
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier		<input type="checkbox"/>	
Autre protection		<input type="checkbox"/>	
<b>5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :</b>			
	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)		<input type="checkbox"/>	
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement		<input type="checkbox"/>	
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement		<input type="checkbox"/>	
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement		<input type="checkbox"/>	
D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code		<input type="checkbox"/>	

## Annexe II

du patrimoine			
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>		Périmètre de l'OAP Patrimoine, certaines zones urbaines concernées par la modification du règlement écrit.
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement		<input type="checkbox"/>	
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)		<input type="checkbox"/>	
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement		<input type="checkbox"/>	
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme		<input type="checkbox"/>	
D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code		<input type="checkbox"/>	
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier		<input type="checkbox"/>	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme		<input type="checkbox"/>	
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme		<input type="checkbox"/>	

Autre protection	<input type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
------------------	--------------------------	--

**5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?**

<input type="checkbox"/> Oui
Si oui, précisez :
Secteur des Gamelles, Girodet Nord et Avenue de Lyon

## 6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

*Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).*

## 7. Autres procédures consultatives

**7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées**

07/08/2024

**7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)**

Non concerné

**7.3 Procédure de participation du public envisagée**

- enquête publique

Oui

- participation du public par voie électronique

Oui

- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures

Oui

Si oui, préciser lesquelles

Définition d'un périmètre délimité des abords

- autre, préciser les modalités

Non concerné

## 8. Annexes

**8.1 Annexes obligatoires**

1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input type="checkbox"/>
---	--	--------------------------

2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations ( <b>rubrique 2.5</b> ).	<input type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation ( <b>rubrique 6</b> )	<input type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input type="checkbox"/>
<b>8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant</b>		
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent		

<b>. Engagement et signature</b>			
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus			
(personne publique responsable)			
Fait à	Valence	le,	20/08/2024
Nom	MOURIER	Prénom	Marlène
Qualité	Maire		
Signature			
			

